



REPUBLIQUE DU BURUNDI

57ème Session de la Commission de la Condition de la Femme.

**DECLARATION DE S.E MAITRE CLOTILDE NIRAGIRA
MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DES DROITS DE LA PERSONNE
HUMAINE ET DU GENRE**

New York, le 6 Mars 2013

Madame la Présidente,
Distingués délégués,
Mesdames Messieurs,

La 57^{ème} Session de la Commission de la Condition de la Femme, qui nous réunit aujourd'hui, m'offre un réel privilège et honneur de vous transmettre, au nom du Gouvernement de la République du Burundi et à mon nom propre, les salutations les plus chaleureuses de son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi et du peuple burundais.

Je voudrais à cet égard témoigner de toute l'appréciation de mon Gouvernement à la Commission de la Condition de la Femme pour les efforts sans cesse croissants qu'elle déploie, en vue de la promotion de la femme et de l'égalité homme-femme.

Madame la Présidente,

Mon pays, le Burundi, bénéficie au sommet d'une volonté évidente et d'un engagement soutenu dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre :

- la signature, le 3 mars courant, par le Président de la République, Son Excellence Pierre Nkurunziza, de l'Engagement de mettre fin aux violences faites aux femmes, conformément à la campagne « Tous Unis pour mettre fin aux violences faites aux filles et aux femmes » lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies,
- la signature par le Chef de l'Etat du Burundi de la déclaration de KAMPALA des Chefs d'Etat membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur les Violences Basées sur le Genre,
- la conférence internationale sur le rôle des organes de sécurité dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à Bujumbura en novembre 2012,

- l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les Violences basées sur le Genre traduite en plan d'actions opérationnel,

- l'adoption d'un Plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies,

- l'intégration de la problématique des Violences Basées sur le Genre dans le Cadre Stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, Deuxième Génération,

témoignent de cette volonté.

Mon pays, le Burundi, où les femmes représentent plus de 52% de la population, a adopté un dispositif de répression des Violences Basées sur le Genre comportant des instruments majeurs, à savoir :

- l'adoption d'un Code pénal réprimant sévèrement la traite des femmes et des filles ainsi que l'exploitation et la prostitution ;
- l'élaboration d'un projet de loi en cours d'adoption sur la procédure pénale comportant des dispositions permettant aux associations de défense des droits humains de porter plainte avec leur accord, en faveur des victimes ;
- l'élaboration d'une loi spécifique sur la prévention, la protection et la répression des Violences Basées sur le Genre en cours d'adoption.
- la création de points focaux « genre » dans toutes les stations de police et des points focaux Violences Basées sur le Genre dans les parquets et tribunaux de Première Instance du pays ;
- la création d'un centre national de coordination des intervenants dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre rassemblant des acteurs étatiques, la société civile, les agences des Nations Unies;

- l'ouverture d'un centre de prise en charge intégré des victimes des Violences Basées sur le Genre et l'adoption d'une ligne budgétaire de lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Par ailleurs, mon pays est conscient que les droits en matière de santé de la reproduction est un préalable. Une femme à mesure d'exercer ses droits en matière de procréation est aussi mieux à même de bénéficier de ses autres droits notamment le droit à l'éducation, droit à une existence digne, droit à la santé sexuelle et reproductive....

Ainsi, assurer l'accès aux droits en matière de la santé reproductive contribue notamment à la prévention des violences basées sur le Genre.

Madame la Présidente,

Malgré ces efforts déployés par mon Gouvernement en partenariat avec d'autres acteurs, quelques défis subsistent: (i) la faiblesse des mécanismes communautaires de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, (ii) les faibles capacités des acteurs.

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie nos partenaires pour leurs contributions multiformes. Elle remercie particulièrement, l'ONUFEMMES pour avoir appuyé la mise en place d'un fonds d'autonomisation des femmes, par leur accès aux micro crédits.

Mon pays se réjouit des efforts déjà déployés dans la lutte contre ce fléau et reste engagé à renforcer la coopération avec tous les acteurs impliqués pour apporter sa contribution à l'œuvre commune afin d'accélérer l'élan vers l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles.

Je vous remercie